

Cellule Communication

Tel : 24.65.60 – 24.66.39

Mercredi 2 avril 2014

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 2 AVRIL 2014

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 2 avril, a adopté 2 projets de délibération du congrès, émis 2 avis et approuvé 33 arrêtés.

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis défavorable au projet de décret portant application en Nouvelle-Calédonie de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au projet de décision relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de l'élection des membres du congrès et des assemblées de province.

Subventions :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 11 850 000 F CFP à diverses associations du secteur de l'agriculture et de la culture.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 000 F CFP au comité organisateur des mini-jeux de Wallis et Futuna.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 3 943 520 F CFP aux entreprises de boulangerie participant à l'opération Ecopain.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les mesures relatives à la réorganisation de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) pour tenir compte des conclusions de l'audit du service de la sécurité et de la circulation routière (SSCR), de la montée en charge des projets routiers, des besoins croissants de mise à jour des réglementations relevant des compétences de la direction et d'une mise à jour des missions du service des constructions.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les mesures relatives à la réorganisation de la direction des ressources humaines et de la fonction publique (DRHFPNC) avec la mise en place de deux pôles bien distincts :
 - le pôle « Fonction Publique » résolument tourné vers l'ensemble des employeurs publics, lequel sera chargé de proposer et de mettre en œuvre la politique fixée par le congrès en matière de Fonction Publique. A ce titre, il sera chargé du recrutement au sein des fonctions publiques, de la gestion statutaire des agents et du dialogue social ;
 - le pôle « Ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie » ayant un champ de compétence limité aux services de la collectivité Nouvelle-Calédonie, lequel proposera et mettra en œuvre la politique de ressources humaines en matière de gestion du capital humain, des emplois et des compétences, des carrières, des formations et des rémunérations de l'ensemble des personnels de la collectivité Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les mesures relatives à la réorganisation de la direction des services fiscaux (DSF) selon 4 axes : le renforcement de la présence de la DSF auprès des contribuables, le renforcement de la mission foncière, une rationalisation de l'organisation du service de la fiscalité professionnelle et la création de deux cellules rattachées à la direction.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé une dérogation temporaire au régime de répartition des temps de vol et des temps d'arrêt établi par la délibération relative à la durée du travail des personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les conventions relatives aux travaux de réaménagement des réseaux HTA (lignes électriques aériennes) au niveau du pont de la Ouenghi sur la RT1, sur la commune de Boulouparis et au transfert du chemin rural n° 15 (dans la perspective de la construction d'un nouveau pont) et a autorisé son président à signer ladite convention.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a cédé à titre gratuit à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) une parcelle de terrain dépendant de son domaine privé, section île Nou sur la commune de Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les modifications réglementaires à l'arrêté portant création d'un téléservice dénommé « Vos démarches fiscales en ligne » et de traitements informatisés qui y sont associés.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé ou renouvelé les autorisations pour la pratique de certaines activités de soins et l'exploitation d'installations de soins (lits d'hospitalisation complète et places d'hospitalisation de jour) et d'équipements matériels lourds de la SAS Calédonie Santé, de la SAS Clinique de l'Île Nou Magnin, du CHN, du CHT Gaston Bourret et du CHS Albert Bousquet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé diverses opérations domaniales sur les communes de Koumac, Ouégoa, Voh, Dumbéa, Nouméa, Thio, Koné, Pouembout, Nouméa, Mont Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'attribution d'un mandat sanitaire au Docteur Elodie INDACO, vétérinaire à Nouméa, pour exercer sur la province Sud les missions sanitaires confiées par le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition de la liste des représentants qualifiés du secteur professionnel habilités pour l'année 2014 à siéger au sein du jury de validation du diplôme d'aide médico psychologique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement de vie d'enfants ou d'adultes en situation de handicap et/ou de personnes en perte d'autonomie dénommé « Fédération Alliage ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité l'Association Calédonienne d'Enseignement Scientifique Technique et Economique, rattachée au CNAM, (ACESTE-CNAM) à préparer au diplôme de Formateur d'Adultes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un certificat d'inscription au registre des transports routiers de personnes, 2 attestations de capacité professionnelle, 36 cartes professionnelles de conducteur et 3 autorisations de transport.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL MATH au régime fiscal des ventes aux voyageurs internationaux de marchandises destinées à l'exportation pour le point de vente "NOUMEA DUTY FREE".
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 13 visas de long séjour, 3 titres de séjour, 4 autorisations de travail et 13 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Mesures individuelles :

- Madame Josette CHAILLOU-DIDELLOT est nommée chef du service des affaires administratives, financières et de l'informatique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.

- Madame Myriam BEAUMONT est nommée directrice adjointe des ressources humaines et de la fonction publique par intérim, en charge du pôle fonction publique.
- Madame d'Eloïse NICOLAS est nommée directrice adjointe des ressources humaines et de la fonction publique par intérim, en charge du pôle Ressources humaines.
- Monsieur Nicolas BAUD est nommé chef du service du développement des ressources humaines par intérim de la direction des ressources humaines et de la fonction publique.
- Madame Sandrine LEPELLETIER est nommée chef du service adjoint de la gestion des ressources humaines par intérim de la direction des ressources humaines et de la fonction publique.
- Madame Catherine MATHIEU est nommée chef du service support ressources humaines et du recrutement par intérim de la direction des ressources humaines et de la fonction publique.
- Monsieur Karl CHALIER est nommé adjoint au chef du service support ressources humaines et du recrutement par intérim de la direction des ressources humaines et de la fonction publique.
- Madame Denis-Anne COULON est nommée chef du service adjoint de la gestion statutaire des fonctionnaires par intérim de la direction des ressources humaines et de la fonction publique.
- Madame Mélyssa JULIA est nommée chef du service adjoint de la réglementation et des affaires juridiques par intérim de la direction des ressources humaines et de la fonction publique.
- Madame Séverine BONNARDEL est nommée chef du service de la fiscalité immobilière par intérim de la direction des services fiscaux.